



COMMUNE DE CHARDONNE

Election complémentaire à la Municipalité du 3 septembre 2023

Tirage au sort des listes pour l'ordre d'impression dans la brochure

Le délai pour le dépôt des listes de l'élection complémentaire d'un Syndic à la Municipalité de Chardonne était fixé au lundi 7 août 2023 à 12h. Le greffe municipal a constaté que **deux** listes ont été déposées.

Madame Leïla Dadgostar, Présidente du Conseil communal, procède au tirage au sort

Liste n° 1 : Chardonne Sans Parti

Liste n° 2 : Parti libéral Radical

Pour le Greffe municipal



La secrétaire :


Leïla Hondzo

Présidente du Conseil communal :

Leïla Dadgostar





Chardonne, le 7 août 2023